

LA MAIA*

C'est une méthode d'actions qui associe tous les acteurs engagés dans l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie et de leurs aidants.

Elle est portée par le Conseil départemental et couvre tout le territoire de la Nièvre

La MAIA se décompose en 3 axes : des espaces collaboratifs de concertation, la participation à la création d'une réponse harmonisée aux demandes sur le territoire et la gestion de cas.

**Méthode d'Actions pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie.*

SES PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le médecin traitant, les professionnels libéraux, les services sociaux, les établissements de santé, les consultations mémoire, les réseaux de santé, les mairies, les CCAS, les services d'HAD, les SSIAD, les services d'aides à la personne, les mandataires judiciaires délégués à la protection des majeurs, les équipes mobiles spécialisés Alzheimer, l'équipe mobile gériatrique, les structures d'hébergement, la plateforme de répit, les accueils de jour, les associations de malades et les bénévoles, etc.

**Pour toute question
ou demande
de formulaire d'orientation :**

maia58@nievre.fr

Tel : 03 58 57 05 10

MAIA

**3 bis, rue Lamartine
58000 NEVERS CEDEX**



LA GESTION DE CAS

Un accompagnement renforcé
et individualisé sur le long terme
de la personne âgée en situation complexe

NIÈVRE
le département

CNSA
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie

ars
Agence Régionale de Santé

**MAIA**
NIÈVRE

LA GESTION DE CAS

LE GESTIONNAIRE DE CAS ?

Un professionnel du secteur sanitaire, social et médico-social qui travaille en interdisciplinarité et réalise une évaluation multidimensionnelle de la situation au domicile de la personne.

Il assure un suivi continu, individuel et intensif de la personne à son domicile en interrelation avec l'entourage.

QUELLES COMPLÉMENTARITÉS AVEC LES PROFESSIONNELS ?

Le gestionnaire de cas travaille en étroite collaboration avec le médecin traitant et les professionnels du sanitaire et du médico-social.

Il intervient en complémentarité et sans se substituer à eux.

La gestion de cas, c'est l'assurance :

- d'être tenu informé tout au long de l'accompagnement de la personne,
- d'avoir un correspondant unique sur le long terme favorisant le travail partenarial (logique de coresponsabilité),
- d'avoir une vision globale et actualisée de la situation de la personne avec une réévaluation multidimensionnelle tous les 6 mois,
- de pouvoir faire remonter des informations sur les besoins des usagers et les difficultés des professionnels au pilote MAIA.



L'ORIENTATION EN GESTION DE CAS

QUEL PUBLIC ?

Personnes âgées de 60 ans et plus et/ou malades Alzheimer (ou pathologies apparentées) en situation complexe.

La situation relève de la gestion de cas si ces 3 critères sont associés :

CRITÈRE 1

Situation instable compromettant le maintien à domicile dans le champ :

- de l'autonomie fonctionnelle
- médical
- de l'autonomie décisionnelle

CRITÈRE 2

Aides et soins insuffisants ou inadaptés

CRITÈRE 3

Pas de personne ressource ni d'entourage proche en mesure de mettre en place et de coordonner dans la durée les réponses aux besoins

COMMENT ?

L'orientation en gestion de cas est réservée aux professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et social intervenant auprès de la personne concernée ou aux partenaires qui repèrent une personne dont la complexité de la situation nécessite un suivi intensif au long cours.

Si la situation ne relève pas de la gestion de cas, elle sera réorientée.